

École : projet d'avenir ou compromis de circonstance ?

Philippe Meirieu
Professeur des universités

Saluons d'abord la performance : le ministre de l'Éducation nationale a su redonner de la dignité au débat éducatif français. Il n'a pas jeté systématiquement aux orties les acquis antérieurs et ne s'est point fermé aux propositions qui pouvaient lui être faites, d'où qu'elles viennent. Espérons que cela soit de bon augure pour la suite de la démarche.

Méfions-nous, cependant, du subtil marchandage qui transparait dans ses propos : d'un côté, on flatte les parents contribuables, d'un autre, on satisfait les enseignants corporatistes. Donnant, donnant : les élèves ne sont plus mis à la rue en cas d'absence d'un professeur (puisque les chefs d'établissement pourront réquisitionner leurs collègues), en revanche les professeurs ont le dernier mot en matière de redoublement et d'orientation. D'un côté, l'État s'engage fermement sur l'acquisition du socle commun, de l'autre il affirme solennellement la liberté pédagogique des enseignants. Les contribuables se réjouissent de voir l'école soumise à l'obligation de résultats ; les professeurs sont satisfaits de se voir reconnue une liberté de moyens qui leur permettra de se libérer de l'emprise des parents interventionnistes, des chefs d'établissements toqués de pédagogie et des formateurs qui prônent la construction des savoirs par l'élève. Vive « l'école rentable » ! Dehors les « empêcheurs d'enseigner en rond » !

Si tel est le calcul, il est, tout à la fois, tragiquement politicien, déontologiquement inacceptable et terriblement régressif. Tragiquement politicien : il fonctionnera, en effet, un moment dans l'opinion, mais laissera, une fois le consensus de façade dissipé, une multitude de grenades dégoupillées sur le terrain. Les parents approuveront une attitude générale de fermeté, mais ne manqueront pas de se révolter dès que leur progéniture en sera victime ; les enseignants seront soulagés de n'avoir pas à se justifier en permanence devant les familles, mais subiront une pression technocratique incompatible avec les valeurs de leur métier. Car, comme la médecine, l'éducation ne peut être

soumise à l'obligation de résultats : parce qu'on ne fabrique pas un élève, mais qu'on l'accompagne dans ses apprentissages et son développement ; parce qu'on doit mettre en œuvre tous les moyens possibles pour le mobiliser, mais qu'on ne peut travailler à sa place. Et, tout comme la médecine, l'éducation est incompatible avec la liberté de moyens : que dirions-nous si, pour améliorer le rendement scolaire de nos enfants, on les soumettait aux châtiments corporels ou leur imposait l'absorption de produits dopants ? La liberté pédagogique est le contraire de la pédagogie de la liberté. Entre les deux, il faut choisir... Enfin, une telle démarche constitue une grave régression : les enseignants pourront, en effet, s'émanciper du projet d'école ou d'établissement et mettre ainsi en péril la cohérence éducative nécessaire aux enfants les plus fragiles. Les parents, eux, au nom de l'obligation de résultats accentueront la pression consumériste sur l'école : ils ne manqueront pas de faire circuler les palmarès nécessaires permettant aux initiés d'épargner à leurs enfants les mauvais professeurs...

En réalité, un tel calcul est pitoyable : fondé sur un mépris symétrique des parents réduits à des « consommateurs d'école » et des enseignants considérés comme de piètres professionnels, ne disposant que des sanctions, redoublements et exclusions pour faire réussir leurs élèves. Or, il revient justement à l'État de faire en sorte que les enseignants-citoyens et les parents-citoyens travaillent ensemble à améliorer la qualité du service public d'éducation. C'était le sens de la « co-éducation » dans la loi de 1989.

Mais créditons le ministre d'être à mille lieues d'un tel calcul et regardons quelques-unes de ses mesures.

Le socle commun : belle idée ! Certes pas neuve, mais qui s'impose, effectivement, si nous ne voulons pas former des citoyens à plusieurs vitesses. Le ministre l'a enrichi en lui ajoutant des éléments de « culture humaniste et scientifique ». C'est le moins qu'il pouvait faire, en effet. Reste la mise en œuvre : tant que l'on ne promouvra pas la pédagogie différenciée au sein des classes, des cycles, des écoles et des établissements, tant que l'on ne systématisera pas l'organisation de groupes de besoin provisoires et ciblés sur des lacunes identifiées, il faut craindre que l'évaluation du socle commun ne se traduise que par une augmentation de la distillation fractionnée : redoublements, cantonnement des élèves en difficulté dans les « apprentissages fondamentaux » au détriment de toute approche culturelle capable de les réconcilier avec l'école, orientation prématurée vers l'apprentissage, envoi des gêneurs vers des classes-relais sans véritable « droit au retour », utilisation de la « découverte professionnelle renforcée » en troisième comme filière de relégation, transformation, de fait, du Brevet des collèges en couperet pour accéder au lycée...

Les « contrats individuels de réussite éducative » avec trois heures de soutien : vieille idée ! Déjà proposée par René Haby et vite dévoyée : les heures ont été utilisées en classes complètes ou, au mieux, pour des dédoublements.

Même si un véritable effort de formation des enseignants est fait pour éviter de telles dérives, il reste un problème majeur. Il est, effectivement, des « élèves en difficulté » qui ont besoin d'un appui ou d'un entraînement supplémentaire ; mais il est aussi des élèves en échec ou en rupture pour lesquels il ne faut pas « plus de la même chose », mais autre chose : une autre manière d'aborder les savoirs, un détour culturel, une pédagogie de projet interdisciplinaire.... Bref, toutes choses absentes du projet de loi.

Le resserrage des programmes autour des fondamentaux pour résister aux lobbies disciplinaires et à la surcharge des élèves : bonne idée ! Expérimentée sans succès par bien des prédécesseurs du ministre et qu'il a raison de mettre en avant... Mais en commençant par supprimer les Travaux personnels encadrés (TPE) en terminale dont, justement, les lobbies disciplinaires en question demandaient la disparition ! Et cela au prétexte de dédoubler les classes de langue en terminale alors qu'en matière linguistique, ce sont les premiers apprentissages qui sont fondamentaux ?

La réforme de la formation des enseignants : une idée populaire, sans aucun doute. Mais comment ne pas interpréter l'intégration des IUFM aux universités comme un gage donné aux adversaires de la « pédagogie », une vexation symbolique pour faire payer à cette institution son péché originel : avoir été créée par la gauche. D'autant plus que ce rattachement sera accompagné, nous dit-on, d'une augmentation des stages pratiques. Soyons sérieux ! Les IUFM sont déjà, précisément, des instituts « universitaires » et les universités ne sont guère plus avancées qu'eux pour penser et réaliser une véritable formation professionnelle par alternance. Le risque de juxtaposition entre « théorie » et « pratique » n'est pas supprimé mais considérablement renforcé par la réforme qu'on nous promet...

Reste – et c'est peut-être le plus grave – les grands chantiers oubliés : la fracture scolaire qui se creuse de plus en plus entre les établissements prestigieux et les établissements ghettos ; la concurrence entre les établissements privés et publics et, au sein de l'enseignement public, entre ceux qui jouent la carte de la mixité sociale et ceux qui lui préfèrent celle de la sélection ; la nécessité d'enrayer le développement des officines privées de soutien scolaire qui spéculent honteusement sur l'angoisse des familles. Reste une véritable revalorisation de l'enseignement professionnel... Que dire, ici, du terrible lapsus du ministre qui, parlant du baccalauréat, ne cite que les filières d'enseignement général, oubliant les 150 000 bacheliers technologiques et les 100 000 bacheliers professionnels privés aujourd'hui de l'enseignement de la philosophie et qui ont, décidément, toutes les raisons de se considérer comme des parias. Reste la redéfinition du service enseignant et un vrai travail sur la gestion des ressources humaines dans l'Éducation nationale : comment accepter, en effet, que les enseignants les moins expérimentés continuent à être nommés, contre leur gré, sur les postes les plus difficiles ? Comment accepter que des étudiants ayant

échoué le concours de recrutement de professeur d'école soient placés, sans aucune formation, devant des classes d'enfants handicapés ?

Certes, on sait que le ministre est contraint par un calendrier qui lui impose de travailler vite pour toucher les premiers dividendes de la loi lors des échéances électorales de 2007. Mais ces échéances sont bien dérisoires : nous recrutons aujourd'hui des enseignants qui enseigneront encore à des enfants qui vont naître en 2040 ! Le ministre va engager de nouvelles consultations, il va soumettre son projet au Parlement. Espérons que ce sera l'occasion, pour notre pays, de se convaincre, comme l'explique Hans Jonas, que l'éducation impose de « se souvenir de l'avenir plutôt que de flatter l'aujourd'hui ».